

BREFCENTRE Synthèses

n°140
octobre 2011

En 2010, au niveau régional, le recours au travail temporaire représente 25 407 emplois en équivalent temps plein, ce qui correspond à 727 372 contrats conclus.

Contrairement à l'année précédente, le volume de travail temporaire en 2010 a progressé sur une période de 12 mois, que ce soit en nombre de missions (+17,6 %) mais aussi en nombre d'emplois en équivalent temps plein (+20,7 %).

Les hommes occupent majoritairement les emplois intérimaires (66,0 % des missions conclues en 2010 et 67,8 % des emplois en équivalent temps plein).

La part des jeunes de moins de 25 ans diminue légèrement passant de 34,1 % des contrats signés en 2009 à 33,1 % en 2010. Ils occupaient 29,4 % des emplois en équivalent temps plein en 2010 contre 30,2 % en 2009.

Les durées moyennes des contrats sont, comme à l'échelon national, les plus longues dans la construction (2,2 semaines) et les plus courtes dans le tertiaire (1,4 semaine).

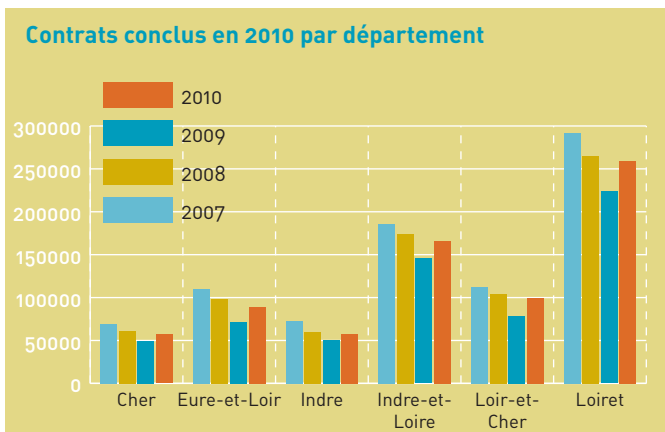
Près d'un emploi intérimaire en équivalent temps plein sur deux

se trouve dans l'industrie. Après avoir diminué en 2009, la part du secteur de l'industrie progresse de nouveau. Dans ce domaine d'activité, le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein a augmenté en un an de +34,8 %. Le secteur de la construction enregistre pour la troisième année consécutive une baisse du nombre d'emplois en équivalent temps plein (-0,3 % en 2010, -16,3 % en 2009 et -5,2 % en 2008). Enfin, le tertiaire représente 33,7 % des emplois en équivalent temps plein contre 36,1 % en 2009, malgré une hausse annuelle de +12,4 % du nombre d'emplois intérimaires en ETP.

Les établissements de la région Centre ont eu recours, en moyenne à 4,0 salariés intérimaires pour 100 salariés, contre 3,4 l'année précédente.

A noter que ce taux de recours s'élève à 3,1 salariés au niveau national contre 2,7 en 2009.

→ Le travail temporaire en région Centre en 2010



Amorce de reprise dans tous les départements

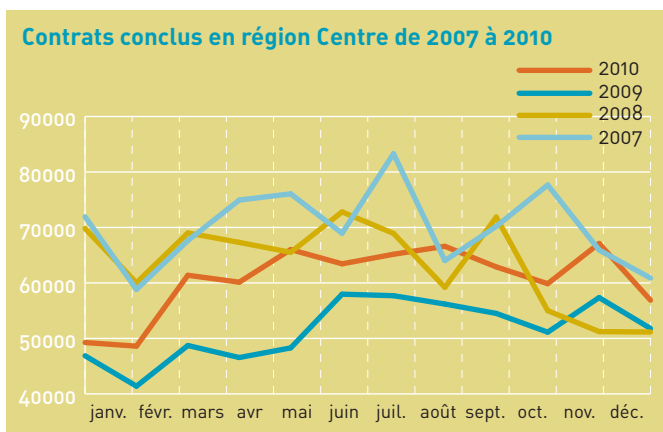
Le nombre de contrats de travail temporaire a augmenté en région Centre de +17,6 % entre 2009 et 2010. Cette progression est supérieure de 1,6 point à celle de la France. Le nombre de contrats augmente dans tous les départements, mais pas dans les mêmes proportions. En effet, si le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir affichent des augmentations respectives de 27,0 % et de 24,5 %, l'Indre et l'Indre-et-Loire enregistrent des augmentations plus modestes avec respectivement +13,8% et +14,0%

Sur une période de 3 ans (2007-2009), le nombre de contrats signés est en repli de 13,4 % au niveau régional, contre -8,4 % au niveau national. Sur cette période, tous les départements accusent une baisse du nombre de contrats conclus.

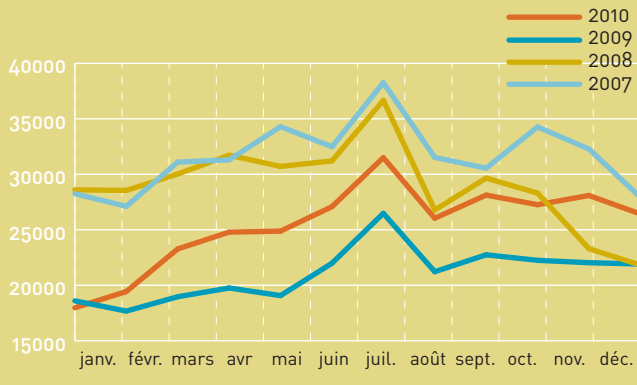
Une saisonnalité recouvrée

En 2010, comme les années précédentes, le nombre d'emplois en ETP croît progressivement de janvier à juillet. Le mois d'août enregistre une nette diminution et constitue le niveau le plus bas du deuxième semestre de l'année 2010. En revanche, en termes de contrats conclus, la saisonnalité très présente en 2007 s'atténue au fil des années.

Par ailleurs, le volume de travail temporaire en 2010 est tout au long de l'année supérieur à celui de 2009 mais nettement inférieur au volume de 2007.



Emplois en ETP en région Centre de 2007 à 2010



Des missions plus longues en région

Des missions un peu plus longues en région Centre qu'en France

La durée moyenne des missions de travail temporaire en 2010 est de 1,8 semaine en région Centre (1,9 semaine dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher) contre 1,7 semaine en France métropolitaine. Au niveau régional, comme au niveau national, ce sont les activités financières et d'assurance qui proposent les missions les plus longues (3,3 semaines)

L'administration publique offre les missions les plus courtes (0,9 semaine en région et 0,7 semaine en France métropolitaine)

Dans les seuls secteurs des activités immobilières et autres activités de services, les missions sont plus courtes à l'échelon local que national.

Secteurs d'activité	Centre	France métro
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	1,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2,0	2,0
Construction	2,2	2,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1,3	1,2
Information et communication	2,9	2,4
Activités financières et d'assurance	3,3	3,3
Activités immobilières	1,7	1,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2,0	1,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,9	0,7
Autres activités de services	0,9	1,2
Toutes activités confondues	1,8	1,7

Des missions plus courtes pour les seniors

Les personnes âgées de 60 ans et plus se voient proposer les missions les plus courtes (1,2 semaine) alors que les personnes âgées de 25 à 29 ans bénéficient de missions qui durent en moyenne 1,9 semaine. Quelle que soit la tranche d'âge, les missions sont plus longues en région qu'au niveau national.

Tranches d'âge	Centre	France métro
Moins de 25 ans	1,6	1,5
25-59 ans	1,9	1,8
60 ans et plus	1,2	1,3
Tous âges confondus	1,8	1,7

Des missions plus longues pour les cadres et professions intellectuelles supérieures

La durée moyenne des missions pour les cadres est la plus longue (4,8 semaines contre 1,7 semaine pour les ouvriers et employés en région).

Catégorie socioprofessionnelle	Centre	France métro
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,8	3,6
Professions Intermédiaires	2,1	1,9
Employés	1,7	1,4
Ouvriers	1,7	1,7
Total	1,8	1,7

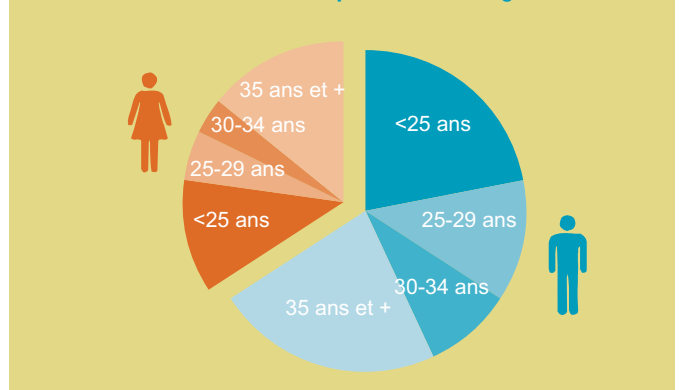
Prédominance des hommes

Les hommes ont signé en 2010, 66,0 % des contrats de travail temporaire en région Centre (72,4 % pour le Cher et 59,5 % en Eure-et-Loir) et 68,7 % des contrats conclus en France métropolitaine.

Ils représentent 67,3 % des emplois équivalent temps plein au niveau local et 71,4 % au niveau national. Quelle que soit la tranche d'âge, les hommes signent plus de contrats que les femmes et représentent deux fois plus d'emplois en équivalent temps plein (67,3 %) que leurs homologues féminins. Toutefois, pour les 50 ans et plus, les hommes ne représentent que 56,4 % des contrats signés en région Centre et 59,8 % des ETP.

De la même manière, le nombre de contrats signés par des hommes (+18,4 % en un an) progresse plus que ceux signés par des femmes (+16,2 %) en région.

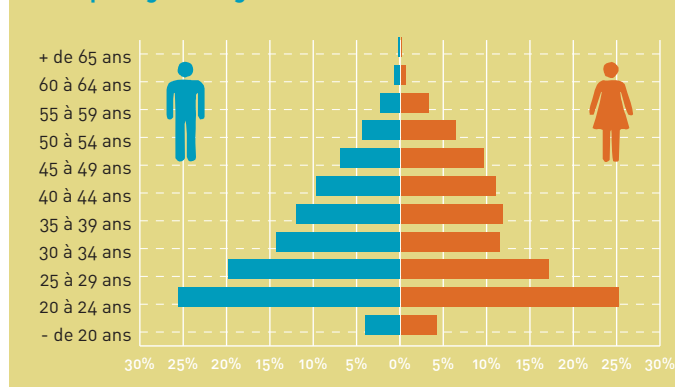
Nombre de contrats conclus par tranche d'âge et sexe



Des intérimaires plus nombreux chez les jeunes

En équivalent temps plein, 29,4 % des emplois intérimaires sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans (32,9 % en 2007) contre 27,7 % au niveau national.

EETP par âge en région Centre en 2010



La proportion de jeunes est la plus importante dans l'Eure-et-Loir (32,1 % des ETP) et elle est la plus faible dans le Cher (26,4 %). La répartition par tranches d'âges est assez similaire chez les hommes et les femmes de la région. Toutefois, les 30-34 ans occupent 14,2 % des emplois ETP masculins contre 11,4 % des emplois féminins. Les seniors de plus de 50 ans occupent 8,3 % des emplois, les moins de 20 ans représentent 4,1 % des équivalent temps plein.

Par activité : la construction demeure le premier employeur d'intérimaires

Tous secteurs confondus, le nombre d'emplois en ETP a progressé de 20,1 % entre 2009 et 2010 mais reste inférieur au niveau de 2008 (évolution de -12,2 % en 2 ans).

De manière générale, aussi bien pour la France métropolitaine que pour la région Centre, la part de l'emploi intérimaire en ETP dans l'industrie connaît un regain en 2010, alors qu'elle diminuait constamment depuis 2007. En effet, en région, près d'un emploi intérimaire sur deux (49,9 %) se trouve dans le secteur industriel en 2010, contre 44,4 % en 2009. La spécificité industrielle de la région Centre explique des proportions plus importantes qu'au niveau national. L'industrie occupe en 2010, 43,1 % des emplois

intérimaires en France, contre 39,0 % l'année précédente.

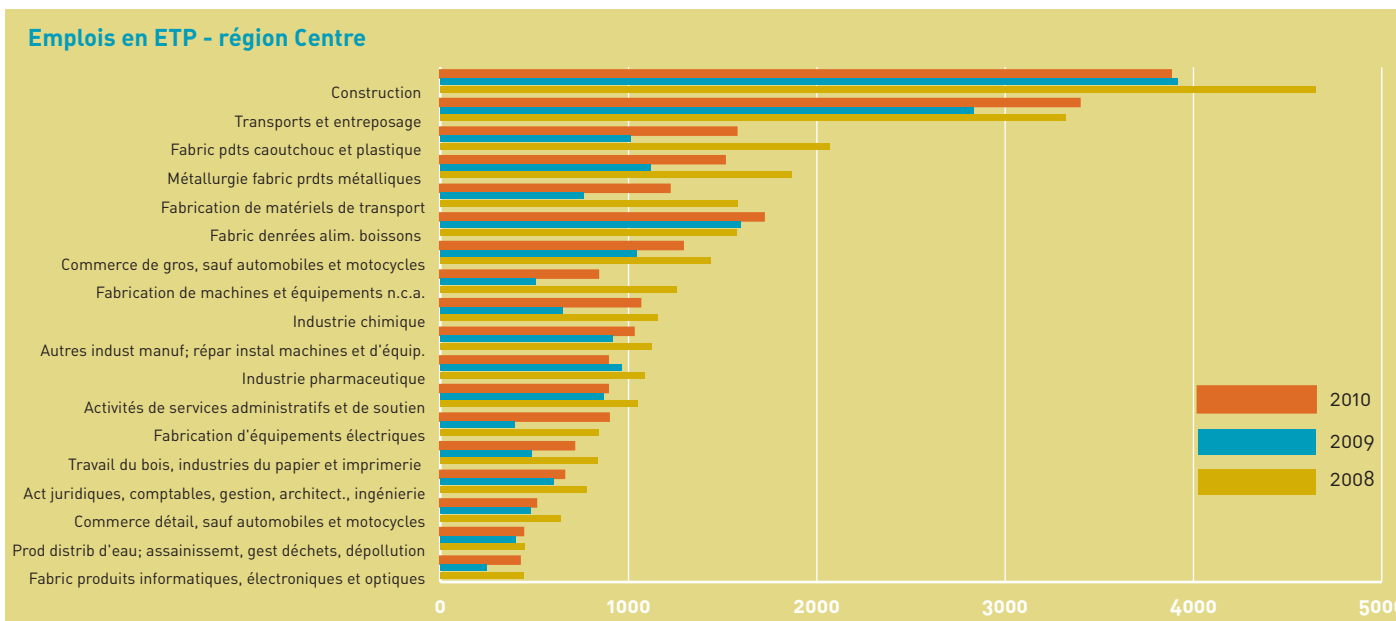
Les parts de la construction et du tertiaire dans l'emploi régional intérimaire diminuent de -3,2 points pour la construction et -2,4 points pour le tertiaire.

Dans seulement 8 secteurs sur 38, le nombre d'intérimaires a diminué en un an. Il s'agit notamment de la production d'électricité et de gaz (-26,9 %), les activités financières (-24,5 %) et dans une moindre mesure, la construction (0,9 %).

La construction demeure le secteur qui utilise le plus d'intérimaires en ETP, 15,3 % des emplois en ETP se trouvent dans ce secteur en 2010 (18,5 % en 2009). Toutefois, le poids de la construction varie d'un département à l'autre. Ce secteur représente 25,0 % des emplois dans l'Indre-et-Loire et 10,2 % des emplois dans le Loir-et-Cher.

Le secteur des transports et entreposage se trouve en deuxième position (13,4 % des ETP en 2010). Le nombre d'emplois intérimaires y a fortement augmenté en un an (+19,7 %).

Le secteur de la fabrication d'équipements électriques est celui qui enregistre la plus forte progression annuelle. En effet, le nombre d'emplois en ETP a plus que doublé (+124,9 %) entre 2009 et 2010. Toutefois, le nombre d'emplois dans ce secteur en 2010 reste inférieur à celui de 2008.



Les emplois intérimaires concernent essentiellement des ouvriers

La répartition des emplois en équivalent temps plein par catégories socioprofessionnelle est sensiblement identique en région et au niveau national. Les ouvriers se détachent nettement de l'ensemble de la population intérimaire. En effet, 78,4 % des emplois en équivalent temps plein sont occupés par des ouvriers en région Centre contre 73,7 % en France métropolitaine. Les hommes sont largement majoritaires dans cette catégorie et occupent près de 3 emplois sur 4 et 47 % des ouvriers ont moins de 30 ans. A noter également que les moins de 20 ans occupent à 83,2 % des postes d'ouvriers.

Les employés représentent 9,8 % des emplois en région (12,8 % pour la France), 55 % d'entre eux ont moins de 30 ans. Alors que les femmes représentent moins d'un tiers de l'emploi intérimaire, elles occupent 75 % des emplois intérimaires d'employés.

Un niveau de recours à rapprocher de l'évolution de l'emploi par secteur d'activité

Une comparaison de l'évolution de l'emploi par grands secteurs d'activité et du niveau de recours à l'intérim permet les observations suivantes :

- **Le secteur industriel** connaît en région Centre une nouvelle diminution de ses effectifs salariés, -3,0 % entre 2009 et 2010, baisse qui fait suite à un recul de -6,1 % entre 2008 et 2009. La France métropolitaine suit dans une moindre mesure la même tendance (-1,9 % entre 2009 et 2010). Toutefois, le recours à l'intérim en emplois équivalent temps plein progresse dans l'industrie et affiche une hausse de +34,8 % entre 2009 et 2010 au niveau régional et +31,6 % à l'échelon national.

Sur les quinze secteurs retenus, seuls deux secteurs ont enregistré une diminution du recours à l'intérim. Il s'agit de la production et distribution d'électricité (-29,9 %) dont les effectifs augmentent en un an de +20,0 % et de l'industrie pharmaceutique (-7,7 %) qui a perdu -5,7 % de ses effectifs salariés.

Inversement, treize secteurs d'activité ont enregistré, en 2010, une augmentation du recours à l'intérim dont la fabrication de produits en caoutchouc (+55,1 %), la métallurgie (+35,2 %) et la fabrication de denrées alimentaires (+7,4 %). A noter que dans ces trois grands secteurs, le niveau des effectifs salariés a diminué sur une période de douze mois.

- **Le secteur de la construction**, dont les effectifs salariés ont diminué de -0,3 % sur un an (3,4 % en 2009), a connu en 2010 un recul relatif du nombre de contrats conclus en équivalent temps plein (-0,9 %).

Ce secteur représente 10,0 % des effectifs salariés et 15,3 % des intérimaires en équivalent temps plein.

• **Le secteur tertiaire** enfin, enregistre une hausse sensible du niveau des effectifs salariés de +2,3 % (+1,7 % pour la France), mais aussi une nette augmentation du nombre de contrats en ETP sur douze mois de +12,4 % (+13,1 % pour la France). Ce secteur représente un tiers du total des emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Des taux de recours sensiblement en hausse

Le rapport entre le nombre de missions en équivalent temps plein et le niveau des effectifs salariés du champ UNEDIC laisse apparaître en 2010 un taux de recours régional de 4,0 intérimaires pour 100 salariés, tous secteurs confondus, contre 3,4 en 2009. (France : 3,1 en 2010 et 2,7 en 2009).

Ce taux de recours a connu une progression dans l'industrie en passant de 5,9 intérimaires pour 100 salariés en 2009 à 8,0 en 2010. Ce taux de recours demeure toujours supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus (4,0 en 2010 et 3,4 en 2009), mais aussi supérieur au taux de recours de l'industrie au niveau national (7,0 en 2010 et 5,3 en 2009).

De plus, le taux de recours augmente également dans le tertiaire passant de 1,9 en 2009 à 2,1 en 2010. Pour la France, ce secteur a en moyenne un taux de recours plus faible mais également en légère progression (1,4 en 2009 et 1,5 en 2010)

La construction affiche un taux de recours moins fluctuant. En effet, ce taux est resté stable entre 2009 et 2010 au niveau de la région Centre, s'élevant à 6,0. Au niveau national, le taux est passé de 6,6 en 2009 à 6,8 en 2010.

Le secteur ayant le plus recours à l'intérim est celui de l'industrie chimique avec un taux de recours de 13,3 en 2010 (8,6 en 2009), mais il représente à peine 1,1 % des salariés de la région et 4,2 % des intérimaires.

Les autres secteurs ayant le plus recours à l'intérim en 2010 sont principalement des secteurs industriels. Il s'agit des secteurs de production et distribution de l'électricité (12,6), la fabrication d'équipements électriques (11,0) et l'industrie pharmaceutique (9,9).

Globalement, le recours au travail intérimaire en région Centre est plus élevé que celui enregistré au niveau national, dans les secteurs industriels ou du tertiaire. Seul le secteur de la construction se situe à un niveau inférieur à celui enregistré au niveau national.

Encadré méthodologique

Depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels par Pôle emploi est transmis aux services du ministère du travail.

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution sur cinq jours pertinents de la fin du mois. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume total de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalents temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Le taux de recours indiqué ne tient pas compte des effectifs salariés hors champ UNEDIC. Ce champ comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Sont exclus du champ UNEDIC: les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régions départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Ainsi, le secteur des transports et entreposage, par exemple, n'inclut pas le personnel de la SNCF. De même, le secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz ne comprend pas le personnel d'EDF et GDF

Spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre
12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Nadia BOUDOU (Service Etudes Statistiques Evaluation)
Mise en page : Sylvie GAILLOT